



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 7 décembre 2017
N° 243

Communiqué de presse de Bruno Le Maire à l'issue de la table ronde sur la filière diesel

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances a présidé une table ronde au sujet de l'évolution des ventes de véhicules diesel. Elle a réuni les représentants de la filière (plateforme de l'automobile – PFA) ainsi que les principaux donneurs d'ordres concernés - Bosch, Delphi, PSA et Renault.

Face à la baisse rapide de la part de marché du diesel dans les nouvelles immatriculations, cette table ronde a permis de lancer un plan d'action visant à accompagner ces transformations, concernant tant les grands donneurs d'ordre que leurs sous-traitants.

À cette occasion, le Gouvernement a partagé avec les industriels un premier diagnostic concernant les conséquences industrielles et sociales du déclin des ventes de véhicules à motorisations diesel.

Plusieurs phénomènes se conjuguent en effet et expliquent la baisse rapide de la part des véhicules diesel dans les ventes de véhicules neufs : une attention accrue portée aux impacts sur la santé des polluants atmosphériques, un durcissement des contrôles et de la réglementation conduisant à un renchérissement des véhicules diesel, une convergence de la fiscalité entre le diesel et l'essence, qui sera atteinte d'ici 2021.

Ces évolutions du marché européen de l'automobile sont prises en compte par les constructeurs, qui adaptent leur outil de production, avec des impacts sur la chaîne de sous-traitance justifiant une attention toute particulière de l'État.

Un accord a ainsi été trouvé entre l'État et les industriels pour la mise en place d'un plan d'actions pour y faire face. Il sera décliné au niveau régional et comprend trois objectifs principaux :

- faire un état des lieux précis de l'impact de la baisse des ventes de véhicules à motorisation diesel, notamment sur les PME sous-traitantes ;
- permettre à la filière automobile française de se positionner sur les nouvelles sources de valeur ajoutées :
 - amélioration des motorisations existantes (essence et diesel) comme des nouvelles motorisations, pour leur permettre de répondre au renforcement de la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants ;
 - développements technologiques pour améliorer la performance écologique des véhicules ;
 - développement des nouveaux services de mobilité ;
- trouver pour chacun des sites les plus impactés des solutions adaptées pour préserver les emplois et les compétences.

Le ministre a demandé aux administrations concernées une mobilisation particulière sur ce plan d'actions. Il va également adresser aux préfets de région une circulaire afin d'assurer la mise en œuvre de ce plan au niveau régional.

Un point d'avancement sera effectué en mars 2018, lors d'une réunion du comité stratégique de la filière automobile afin de remettre en perspective la stratégie de la filière face aux changements technologiques : évolution des motorisations, développement du véhicule autonome, stratégie dans le domaine des batteries.

Pour mémoire, le Gouvernement a fait du développement d'une stratégie dans le véhicule autonome et dans les batteries l'une des premières priorités de sa politique industrielle telle qu'annoncée dans le cadre du Conseil national de l'industrie qui s'est réuni autour du Premier ministre le 20 novembre dernier.

Contact presse : Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr